

N° 2026/51

Département de l'Aveyron
Commune de REQUISTA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2026

Membres en exercice	19
Membres présents	15
Pouvoirs	4
Membres absents	4

Vote	
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 16 septembre 2026.

Membres Présents :

Michel LAURENS ; Annette CLUZEL, Jacky LACAN, Josette VAYSSE ; Pierre GRIMAL ; TEYCHON Emmanuelle ; Jean-Michel RECOULES ; Bruno VAYSSE ; Audrey GAUBERT ; Denis GALTIER ; Alexandre VAYSSE ; Nathalie LEGROS ; Patrice MASSOL ; Véronique PAULHE ; Sandrine ROBERT.

Procurations : FONTANILLE Laureen à Annette CLUZEL ; Patrick FRANDEMICHE à Pierre GRIMAL ; Daniel NESPOULOUS à Véronique PAULHE ; Fabienne JALADE à Michel LAURENS

Absents excusés : /

Président de séance : Michel LAURENS. Secrétaire de Séance : Audrey GAUBERT.

OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION M - N° 828 SITUEE A LINCOU EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UN PARKING DESSERVANT LE CIMETIERE DE LINCOU.

Le Conseil municipal de la commune de Réquista,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accès et de stationnement aux abords du cimetière de Lincou, notamment lors des cérémonies et des périodes de forte fréquentation ;

Considérant que la parcelle cadastrée section M n° 828, d'une contenance de 3600 m² située à Lincou et appartenant à l'indivision composée de :

- Monsieur Didier BESSIÈRE domicilié 19 rue de l'Aviateur – 81000 ALBI.
- Madame Marjorie BESSIÈRE domiciliée 2 rue des Alouettes - 82370 LABASTIDE. SAINT PIERRE.
- Monsieur Julien BESSIÈRE domicilié 19 rue de l'Aviateur – 81000 ALBI.

- Monsieur Adrian BESSIÈRE domicilié 20 rue Goudouli – 31240 SAINT JEAN.
- Monsieur Philippe CROS domicilié 1 rue des Sales – 12740 SEBAZAC CONCOURES.
- Madame Frédérique STEMPFELET domiciliée 14 rue Franck Sergent – 78160 MARLY LE ROI.

présente un intérêt pour la réalisation d'un parking destiné aux usagers du cimetière communal ;

Considérant l'accord des indivisaires pour céder ladite parcelle à la commune au prix de **1 € par mètre carré** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'acquérir auprès de l'indivision mentionnée ci-dessus la parcelle cadastrée section **M n° 828**, d'une contenance de 3600 m² située à Lincou, au prix de **1 € le mètre carré**, soit un montant total qui sera déterminé au vu du relevé cadastral et de la superficie exacte de la parcelle.

Article 2 : De destiner cette parcelle à l'aménagement d'un parking public au bénéfice des usagers du cimetière de Lincou.

Article 3 : De prendre en charge les frais afférents à cette acquisition, notamment les frais d'acte notarié et les éventuels frais de géomètre.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à accomplir toutes les formalités administratives s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Audrey GAUBERT



Le Maire,
Michel LAURENS

